

# Bureau de la CONFEMEN

CONFÉRENCE DES MINISTRES  
DE L'ÉDUCATION DES PAYS  
AYANT LE FRANÇAIS EN PARTAGE

Paris | 16 et 17 octobre 2009





# Qu'est-ce que la CONFEMEN ?

## HISTORIQUE : LA PREMIÈRE INSTITUTION DE LA FRANCOPHONIE

La Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) est **la plus ancienne institution de la francophonie**.

Depuis sa création, en 1960, elle **œuvre pour la promotion de l'éducation et de la formation dans le monde francophone**.

Réunissant à l'origine quinze États et gouvernements, **elle en compte aujourd'hui quarante et un sur les cinq continents** et souhaite s'élargir aux autres pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie qui n'en font pas encore partie.

La CONFEMEN se réunit en session ministérielle tous les deux ans.

**En 2010, elle célébrera son cinquantième anniversaire au Sénégal, à Dakar.**

## MISSIONS : ÉCHANGES, EXPERTISES ET SOLIDARITÉ

La CONFEMEN a pour objectif de **promouvoir l'expression d'un point de vue francophone dans les enceintes internationales en charge de l'éducation**.

Elle renforce **la concertation entre ministres sur des thèmes éducatifs d'intérêt commun** et **facilite l'accès des pays du Sud** à l'aide internationale dans le domaine de l'éducation.

Enfin, **elle oriente les programmes de coopération de l'Organisation internationale de la francophonie dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse**.

## ACTIONS : ANALYSES, PUBLICATIONS ET ORIENTATIONS

La CONFEMEN produit de **nombreux ouvrages et études de référence** qui contribuent à l'évolution des systèmes éducatifs francophones.

Ses publications portent notamment sur **l'éducation de base**, l'insertion des jeunes par la formation professionnelle et technique, l'amélioration de l'accès à l'école et la qualité de l'éducation et de la formation.

Par ailleurs pour renforcer son expertise, la CONFEMEN a créé en 1991, **le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC)**, outil d'information et de pilotage au service des ministres de l'éducation.

Ainsi, depuis près d'un demi-siècle, la CONFEMEN témoigne d'une **force de mobilisation et d'expertise, reconnue au plan international**, au bénéfice de la coopération éducative dans l'espace francophone.

## LES 41 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DE LA CONFEMEN





# Le Bureau de la CONFEMEN : objectifs et enjeux

À la veille du cinquantième anniversaire de la CONFEMEN, la France accueille à Paris, les vendredi 16 et samedi 17 octobre 2009, le **Bureau de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage**.

## L'ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONFEMEN

Le Bureau, organe exécutif de la CONFEMEN, veille au bon déroulement des décisions prises par la **conférence ministérielle** et s'appuie, à cet effet, sur un secrétariat technique permanent situé à Dakar.

Composé de **seize ministres de l'éducation**, le Bureau est renouvelé tous les deux ans lors de chaque session ministérielle. Il se réunit une fois par an, soit lors des conférences ministérielles, soit en intersession, comme cette année à Paris.

Le Bureau a notamment pour mission de **conduire des études** de nature à nourrir les réflexions et les débats de la conférence, et **d'assurer le suivi de l'exécution des programmes d'activités** de la CONFEMEN.

## LES PRINCIPAUX ENJEUX DU BUREAU DE PARIS

Ce Bureau aura pour principaux enjeux de **lancer le cinquantième anniversaire de la CONFEMEN** et de **préparer la prochaine session ministérielle**.

Ces deux manifestations auront lieu simultanément à **Dakar, en 2010**.











Dans cette perspective, le thème de la prochaine session ministérielle qui portera sur **la qualité de l'éducation**, constituera une partie importante des travaux du Bureau.


Depuis 2006, la CONFEMEN a organisé des **réunions-débats destinées à préparer un bilan des mesures et actions préconisées pour l'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs**.

Ces recommandations seront examinées au Bureau de Paris avant d'être présentées à la prochaine session ministérielle de 2010.

À ce titre, une **table ronde** sera organisée le samedi 17 octobre sur le thème de « **La qualité de l'éducation : quelles mesures et quels résultats ?** ».

## LES 16 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES DU BUREAU

	Communauté française de Belgique
	Bénin
	Cameroun
	Canada
	Canada Nouveau-Brunswick
	Canada-Québec
	Congo
	France
	Liban
	Maurice
	Niger
	Roumanie
	Sénégal
	Suisse
	Tchad
	Togo



# La CONFEMEN au service de la qualité des systèmes éducatifs francophones

## Un outil : le PASEC

Créé en 1991, le **Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC)** est un **outil d'information, d'analyse et de pilotage au service des ministres de l'éducation**.

Le PASEC a mené jusqu'ici des enquêtes dans **vingt et un pays francophones d'Afrique et de l'Océan indien** et **commence à développer son action en Asie du Sud-Est** (Cambodge, Laos).

Implanté auprès du secrétariat technique permanent de la CONFEMEN à Dakar, il poursuit quatre grands objectifs :

- identifier des **modèles efficaces d'école à des coûts maîtrisés** en s'appuyant sur des indicateurs tels que les performances des élèves, les méthodes d'enseignement et les moyens mis en œuvre ;
- développer dans les pays membres une **capacité interne et permanente d'évaluation des systèmes éducatifs** ;
- **diffuser les méthodes et les instruments d'évaluation**, de même que les résultats obtenus ;
- **renforcer le rôle d'observatoire des systèmes éducatifs du secrétariat technique permanent de la CONFEMEN**.

**La méthodologie du PASEC repose sur la comparaison.** Elle consiste à identifier les facteurs de performance du système éducatif des pays considérés à travers la **mesure de la progression des élèves sur l'année scolaire**.

Dans cette perspective, le PASEC met en relation les **niveaux moyens d'acquisition des élèves, particulièrement en français et en mathématiques, avec les conditions matérielles et organisationnelles dans lesquelles ils sont scolarisés**.

Le PASEC observe le niveau d'acquisition des élèves de deuxième et de cinquième année de l'enseignement fondamental et mesure leurs acquis en début et en fin d'année scolaire.

Le PASEC **contribue également à former des experts nationaux** dans le domaine de l'analyse et de l'évaluation.

Par ailleurs, il entretient **des collaborations actives avec plusieurs partenaires internationaux**, notamment le bureau régional pour l'éducation en Afrique de l'UNESCO, la Banque mondiale et l'Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires. Il coopère également avec plusieurs équipes et réseaux de chercheurs dans le domaine de l'éducation (Réseau Ouest et Centre-africain de recherche en éducation, Association francophone d'éducation comparée, Institut de recherche sur l'éducation...).

## LES 21 PAYS PARTICIPANT AU PASEC

(Situation octobre 2009)

	Bénin
	Burkina Faso
	Burundi
	Cameroun
	Centrafrique
	Congo
	Côte d'Ivoire
	Djibouti
	Gabon
	<i>Guinée</i>
	Guinée Bissau
	Liban
	<i>Madagascar</i>
	Mali
	Maurice
	<i>Mauritanie</i>
	Niger
	Sénégal
	Tchad
	Togo
	Union des Comores